C.G.T. - P.T.T. 13

MUTUELLE DES P.T.T.: QUEL AVENIR?

L'ensemble des adhérents a été appelé à renouveler le tiers du comité de section de notre mutuelle.

LE RESULTAT EST LA:

Sur 20 896 inscrits, avec 11 116 votants, soit 605 de plus qu'en 87, il y a seulement 9 240 suffrages exprimés, soit 844 de moins qu'en 87. C'est le scrutin du vote nul ! (1888 bulletins annulés)

Les actuels tenants de la Mutuelle, qui ont mis en place et aggravé les conditions du vote, qui portent donc la lourde responsabilité de la **non-représentativité** du comité de section, ont le front de **se féliciter de ce résultat.**

Sur 9 240 suffrages exprimés, les candidats soutenus par la C.G.T ont obtenu :

	VOIX	%
DUPERRAY Jean	6 316	68,35 élu
ANSALDI Henry	2 830	30,62
BESTAGNE M. Hélène	2 890	31,27
BUCHACA André	2 738	29,63
FLOURET Georges	2 571	27,82
FRENEAU Bertrand	2 547	27,56
PAGANO Amédée	2 449	26,50
PIERA Claudine	2 505	27,11

Les mutualistes qui ont eu la chance de voir leur vote accepté, ont donc choisi : l candidat sortant soutenu par la C.G.T. a été élu, les 7 autres élus sont aussi des élus sortants.

Cela prouve encore une fois que ce mode de scrutin est fait et étudié dans ses moindres détails pour maintenir les gens en place quoi qu'ils fassent, qu'ils aient ou non la confiance des agents des PTT. Il est dangereux pour les mutualistes de rester dans cette situation.

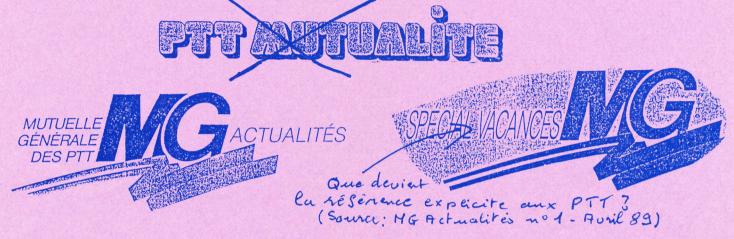
EN EFFET, QUI TROMPE LES MUTUALISTES ?

Lors de la préparation de l'élection, tous les adhérents ont reçu presque en même temps que le matériel de vote, un tract en partie signé par le président LONDI. Bel exemple du respect de la démocratie que l'envoi avec l'argent des mutualistes de propagande partiale sans possibilité de réponse par les mêmes moyens. Ce tract traînait dans la boue la C.G.T., qui alertait les mutualistes des dangers que feraient encour ir à notre protection sociale toute ouverture de la mutuelle à des salariés non P.T.T.

D'après les tenants de la mutuelle, la C.G.T. aurait menti, ce projet ne serait qu'invention. Or le projet existe bien, puisque la mutuelle a consulté les élus. Il ne s'agit pas d'attendre que les décisions soient prises pour informer les adhérents surtout quand on se félicite du "débat permanent" dans la Mutuelle.

Pour le moment, personne n'a informé et débattu avec les mutualistes sur cette question, hormis la C.G.T.

Sans consulter les mutualistes, les organes d'information préparent à cette ouverture.



Ce ne sont pas les propos, (qui se veulent rassurants) du secrétaire de la section 13 qui pourront nous faire croire le contraire.

MUTUELLE ET STATUT :

Tout cela n'est-il pas à rapprocher du "débat" PREVOT-QUILES avec chacun à sa place, un rôle bien défini ?

- PREVOT pour faire avancer l'idée de sortie du statut des fonctionnaires d'Etat,
- La Mutuelle pour intégrer des salariés hors statut, (pourquoi pas les futurs ex agents PTT en cas de mise en place du projet QUILES-PREVOT).

Après l'élection à la Mutuelle, ces questions sont plus que jamais d'actualité. La protection sociale de haut niveau est indissociable du statut, (titres I et II), et de son amélioration.

Ce n'est pas un hasard si, pour l'assemblée générale de la M.G.P.T.T. 13, c'est le président général, VATTIER lui même, qui est chargé d'apporter la bonne parole. A nous d'y mettre en débat les vraies questions.

SOYONS NOMBREUX A L'ASSEMBLEE GENERALE :

SAMEDI 20 MAI A 9 H 30

Salle 300 - PALAIS DES CONGRES - PARC CHANOT

IL EN VA DE L'AVENIR DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

